Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal

Avril 2021

Projet adressage

Le projet « Adressage » est en cours. La pandémie du COVID 19 ne nous a pas permis de le rendre aussi participatif que nous le souhaitions. Une campagne avec dépose de bulletins, dans une urne, a été réalisée sur un mois. Nous avons reçu une quarantaine de propositions pour les noms des rues.

Le conseil municipal a donc déterminé des types et des noms de voies pour le bourg et les lieux-dits selon les consignes et les conseils de l'ATD24 (Atelier technique Départemental 24).

Le conseil municipal a décidé de donner des noms de lieux-dits pour les voies qui se terminent dans ceux-ci. Pour les voies qui traversent les lieux-dits (par exemple La Raze, des noms se rapportant à l'endroit ont été donnés (par ex : la RD 78 vers Thiviers s'appellerait « route du Val de Côle »).

Cependant les noms de lieux-dits pourront apparaître en complément d'adresse selon l'exemple suivant :

M. DUPONT Alex
3652, rue de la Source
Lieu-dit « La Plaine »
24800 Saint-Pierre-de-Côle

Le conseil municipal, conformément aux consignes de l'ATD24, a opté pour une numérotation métrique, c'est-à-dire que le numéro de l'habitation correspondra à la distance entre celle-ci et l'origine (point 0) de la voie en question (3 652 m dans l'exemple ci-dessus).

Le tableau de la dénomination et du type des voies a été validé par l'ATD 24.

Nous en sommes dans la phase de renseignement du cadastre par la secrétaire de mairie et Philippe Banchieri.

Toutes les voies de la communes porteront prochainement un nom et les habitations un numéro.

Ensuite le conseil devra délibérer à la fin du projet.

L'ATD24 reprendra la main pour officialiser le projet d'adressage et réaliser les démarches réglementaires (SDIS, La Poste, le syndicat numérique, la DGFIP). En parallèle nous commanderons le matériel nécessaire pour le nom des voies et des numéros des habitations.

Les propriétaires recevront un document précisant leur nouvelle adresse postale. Ils devront la transmettre à leurs correspondants et à leurs éventuels locataires ainsi que la plaque avec le numéro.

Point notable : en complément de l'adresse postale, les coordonnées GPS seront déterminées dans le cadastre notamment pour permettre aux pompiers de trouver facilement un lieu de sinistre.

Pour plus d'information contacter Philippe Banchieri, premier adjoint, en charge de ce projet.

Signalisation en occitan

Des panneaux en occitan peuvent être installés, à l'entrée de la commune seulement. Leur coût est de 250 € en moyenne, mât inclus.

Une demande de devis sera effectuée auprès d'entreprises spécialisées. Une subvention sera demandée au département, pouvant atteindre 30 % maximum du coût, au titre du fonds d'équipement des communes.

La commune aurait souhaité que cette opération soit coordonnée au projet d'adressage, mais compte tenu de l'importance des demandes de subventions pour les projets urgents en cours (toiture de la mairie, voirie, adressage), celle pour les panneaux en occitan ne sera déposée que fin 2021.

Infos pratiques

- **Mairie**

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**
Accueil du public : du lundi au vendredi
de **9h00** à **12h00**.
Permanences :
Franck Besse, maire : sur rendez-vous
Site internet : *saint-pierre-de-cole.fr*
Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

- **Cantine scolaire** : **05 53 62 21 16**
- **École** : **05 53 62 21 17**

Accueil périscolaire (garderie) : ouverte de **7h30** à **8h50** et de **16h30** à **19h00**

Tél : **05 53 62 21 18**

- **Agence postale communale**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de **9h15** à **11h50**

- **Déchetterie de Thiviers (horaires)**

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de **08h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00.** Mardi de **13h30 à 18h00.**

Urgences

Depuis un fixe ou un mobile : 112
ou
Samu : le **15**
Sapeurs-pompiers : le **18**
Gendarmerie : le **17**
Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**
entre **7h00** et **19h00**

Défibrillateur :
Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

Centre antipoison (Bordeaux) :
05 56 96 40 80
Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins : **05 53 45 25 25**
Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après **20h**) et du week-end (du samedi **12h00** au lundi **9h00**) :
le **15** à partir d'un fixe
le **112** à partir d'un mobile
Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) :
3237 (0,34 € la minute).

État-Civil

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout traitement de donnée personnelle doit donner lieu au préalable au consentement écrit des personnes concernées ou de leurs représentants.
L'année passée afin de nous conformer à ce règlement et éviter tout malentendu nous n'avons pas fait figurer la classique « rubrique état civil ».
Cette année, nous avons établi un formulaire de consentement qui est remis au moment de la rédaction de l'acte et nous ne ferons figurer dans cette rubrique que les noms des personnes pour lesquelles le « ***consentement libre, spécifique, éclairé et univoque*** » a été formulé.

Décès

- Jean **MICHIELS,** né le 20 mai 1939, domicilié à Les Pierriches, décédé le 14 décembre 2020 à Saint-Pierre-de-Côle.
- André **FABRE** né le 19 juin 1930, domicilié à Champlouviers, décédé le 8 janvier 2021 à Brantôme-en-Périgord.
- André **MOURET** né le 05 mars 1937, domicilié à Forêt, décédé le 11 janvier 2021 à Périgueux.
- Denise, Mauricette **VANHULLE**, veuve **DUMOULIN** née le 11 mars 1930, domiciliée Le Bourg, décédée le 16 février 2021 à Périgueux.

Saint-Pierre-de-Côle infos
Directeur de la publication : Franck Besse **Réalisation et mise en page**: Jacques Minier
Ont collaboré à ce numéro : *Comité des fêtes* : Josette Deschamps ; *Club de l'Amitié* : Pascale Piquet ; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay ; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri ; *Renaissance du Vieux Bruzac* : Sonia Breux ; *École intercommunale* : Anne Lagarde ; *accueil périscolaire* : Jocelyne Marsouleau ; *mairie* : Laurence Sallenave et Philippe Banchieri
Photographies : Jacques Minier et les responsables des associations ; **Impression et édition** : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle.
Tirage : 250 exemplaires. **Distribution** : les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

Le mot du maire

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de la Covid 19 qui a cruellement frappé l'ensemble de la planète, occasionnant une multitude de victimes, entraînant une modification sévère de notre vie quotidienne et mettant à mal des pans entiers de notre économie.

Si notre commune n'a pas connu de cas grave, elle a subi les mesures sanitaires nécessaires et essayé de faire face en assurant au maximum les services publics et privés.

Je remercie tous ceux qui y ont contribué.

De même, les animations traditionnelles qui ponctuent l'année n'ont pas pu se tenir, nous privant de ces moments de retrouvailles si importants pour notre petite communauté.

Mon espoir, pour 2021, est de retrouver très vite un fonctionnement plus normal.

Attention à ce que nous disons

Depuis le début de la pandémie nous vivons tous des moments particulièrement anxiogènes, mais il est important en toute circonstance de conserver la maîtrise de ses actes et de ses paroles.

Certains évènements, importants, graves ou dramatiques n'appellent pas de commentaire et il est particulièrement malvenu, malhonnête et parfois lourd de conséquences de colporter des rumeurs infondées, ne serait-ce que par respect de la douleur des familles et des proches, et de leur vie privée.

Projets pour 2021

Durant l'année 2021 plusieurs projets vont être réalisés ou achevés :

Adressage : nous en sommes dans la phase de renseignement de PERIGEO afin d'attribuer un numéro à chaque habitation. La pose des panneaux de noms de rue et des numéros sur les habitations devrait clore ce projet d'ici la fin de l'année. Coût : 23 500 € ; subvention : 6 235 €

Cimetière : les travaux d'extension du cimetière seront terminés à la fin du premier semestre. Les premières concessions pourront être vendues à l'issue des travaux. Coût restant : 8 250 €

Aménagement forestier : les travaux d'aménagement des pistes forestières se termineront dans le second semestre. Coût : 20 000 €

Voiries : comme chaque année une somme conséquente va aller vers les travaux de voiries réalisés soit par la Comcom soit par des entreprises. Le programme est à finaliser selon les devis. Budget prévu 35 000 €. Une partie de ces travaux bénéficient déjà d'une subvention de 5 362 €.

Bâtiments :

- Mairie : nous allons procéder à la réfection de la toiture de la mairie et d'une partie de l'école ainsi que le renouvellement de l'isolation des combles. C'est l'entreprise Vianney Delattre qui a été choisie.

Coût prévu 75 000 € avec une subvention de 36 000 €.

- Logements communaux sur la RD78 : nous allons faire rénover les huisseries des 2 logements. C'est l'entreprise de David Joussein qui a été choisie. Coût prévu : 6 600 €.

- Salle des fêtes : en 2021, la commission de sécurité validera l'autorisation d'ouvrir au public notre salle des fêtes (ERP type IV). Nous avons renouvelé les BEAS. Une entreprise agréée va réaliser l'ensemble des contrôles réglementaires de sécurité. Coût : 700 €.

- École numérique : afin d'améliorer les conditions d'enseignement pour les enfants et le professeur d'école, nous allons fournir un vidéo projecteur interactif et 2 nouveaux ordinateurs de bureau pour un coût de 4 070 € avec une subvention de 1 697 €.

- Sécurité incendie : nous avons fait installer un poteau incendie au Talussou lors du renouvellement du réseau d'adduction d'eau. En 2021 nous allons continuer le déploiement en fonction des critères du SDIS. C'est une opération très onéreuse car le coût d'un poteau s'élève à 2 000 € et l'installation d'une bâche revient à 3 500 € sans les travaux. Actuellement, il n'est pas possible d'avoir de subventions pour cette opération.

Subventions pour 2021

Pour les projets fin 2020 (Assainissement collectif du Talussou) et les projets 2021 nous avons été soutenus par l'agence de l'eau, l'état et le département :

Extension d'assainissement 45% de l'opération par le département et l'agence de l'eau ; pour la rénovation de la toiture

À suivre page suivante

Projets pour 2021 (suite)

55% par l'état et le département ; pour la voirie 35% par le département ; pour l'adressage 30 % par le département ; pour l'aménagement de l'extension du cimetière (en 2020 et 2021) 30% par le département.

Nous remercions Nathalie Lasserre, la sous-préfète et ses services , Colette Langlade et Michel Karp, conseillers départementaux et Achille Tsoukas, chargé des dossiers au conseil départemental, ainsi que les services de l'agence de l'eau.

Conseil municipal

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Le bureau d'étude qui accompagnera la Communauté de Communes du Périgord Limousin a été choisi par la commission des marchés publics. Le projet va débuter le 25 février 2021 par une phase de diagnostic. Les administrés et les élus seront concernés et avisés pour les différentes phases du projet qui devrait durer 54 mois.

Nous vous tiendrons informés au fil de l'eau.

Le référent pour la commune est Philippe BANCHIERI ;

Schéma de cohérence territorial (SCOT)

La phase de diagnostic est terminée. Plusieurs ateliers réunissant le comité de pilotage vont être réalisés pour traduire ce diagnostic en objectifs et plans d'action.

Le PLUi devra prendre en compte le SCOT.

Le référent de la commune est Philippe Banchieri.

Règlement communal de défense extérieure contre l'incendie (RCDECI)

Depuis 2018 , la préfecture a rédigé le règlement départemental et les communes doivent le décliner en règlement communal qui prévoit la défense du bourg et des lieux-dits contre l'incendie.

Patrick et Philippe ont visité et évalué les risques. Le tableau ainsi renseigné a été envoyé au service incendie (SDIS) pour analyse. Une visite sur le terrain en commun avec celui-ci permettra de définir les moyens à mettre en place (poteau incendie, bâche ou bien la rivière). Le référent pour la commune est Patrick Demarthon.

Assainissement Collectif

Rapport annuel

Le conseil a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'exercice 2019.

Ce rapport est imposé par la loi et est à la disposition du public sur le site de de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : ***www.services.eaufrance.fr***.

Assainissement collectif de Talussou

Les travaux sont terminés. Le raccordement des particuliers concernés est en cours. Les tabourets sont vendus au prix de 450 €.

Il est rappelé qu'un élu de la commune (voir ci-après) doit venir contrôler la conformité du raccordement avant la fermeture de la tranchée (voir règlement de l'assainissement collectif distribué récemment).

Pour plus d'information, contacter Patrick Demarthon ou Philippe Banchieri.

Périgord Habitat

Franck Besse et Philippe Banchieri ont reçu la directrice et le directeur technique de Périgord Habitat (ex Dordogne Habitat) pour leur proposer la construction des logements sociaux pour des familles et pour des aînés.

Des terrains communaux situés derrière le bourg ont été proposés.

A également été proposé le bien que la commune a acquis via l'EPF (Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine) sur la place de la mairie.

L'analyse de ces propositions par Périgord Habitat est en cours.

Occupation de terrains communaux

Le conseil renouvelle pour un an l'autorisation d'occupation de parcelles communales agricoles à l'agriculteur qui les exploite. Il fixe à 340 € la redevance pour la totalité des parcelles qui représente un peu plus de 2 ha.

Budget : créances non recouvrables

Le conseil a pris acte de l'impossibilité de recouvrer des loyers dus par un ancien locataire communal décédé, pour un montant total de 5 583 €.
Les créances sont donc éteintes et toutes les procédures de recouvrement entamées sont abandonnées.
Un montant de 621 € de redevances de cantine non recouvrable a également été admis en non-valeur sur le budget communal.

Utilisation de la salle des fêtes

Pendant la durée de la crise sanitaire due à la Covid 19 l'utilisation de la salle des fêtes est restreinte pour se conformer aux prescriptions gouvernementales.
Activités autorisées (sous conditions) avec un nombre réduit de personnes:

- tenues de réunions
- activités sportives pour les enfants
- activités du Club de l'Amitié (défoulement musical)
- manifestations culturelles
- Pilates

Les organisateurs de ces activités devront respecter les consignes spécifiques qui leur seront communiquées (nombre de personnes réduit, distanciation, port du masque, lavage des mains, désinfection, etc).
Activités non autorisées :

- Repas, quelles que soient leurs natures
- mariages
- rassemblements festifs
- fêtes familiales
- activités (autres que celles précisées plus haut)

Logement communal

Le logement communal situé à côté de la mairie a été attribué à compter du 7 septembre 2020.

Panneaux de signalisation

La commune adhère au groupement de commande de panneaux de signalisation routière de la communauté de communes qui sera gestionnaire du marché. Ce procédé sera également utilisé pour commander la signalétique des rues dans le cadre du projet d'adressage.

Cimetière

Tarif des concessions

Le tarif actuel est de 170 € la concession de 6 m² superficiels.

Sur décision du conseil municipal, à compter du 1er octobre 2020, le tarif d'une concession perpétuelle est de 50 € par m². Soit 300 € pour une concession double de 3 mètres sur 2 et 150 € pour une concession simple de 3 mètres sur 1.

Le tarif pour une case du colombarium est maintenu à 1 059 € pour une durée de 50 ans.

Extension

Un devis a été présenté pour les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière (*photo ci-dessus*) pour un montant de 26 000 €.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde approuvé par délibération le 22 décembre 2017 a été mis à jour notamment pour prendre en compte la recomposition du conseil municipal après l'élection de 2020.

Travaux sur la voirie

L'entretien de la voirie communale doit se poursuivre, pour des raisons de sécurité.
Des investissements s'imposent pour le renforcement, le profilage de la chaussée et le revêtement bicouche pour les chemins d'accès aux lieux-dits suivants :

- Les Landes
- La Rivarie
- La Bélonie
- Cesserou
- Le Bourg
- Les Genêts
- ruelles du bourg
- entrée du camping

Compte tenu de l'aspect sécuritaire de ces travaux, une aide va être demandée au département notamment par le biais des recettes des amendes de police. Le montant total devrait s'élever à plus de 16 000 €.
Des devis supplémentaires vont être demandés pour la pose de panneaux sécuritaires.

Droit de préemption

La communauté de communes Périgord-Limousin doit revoir les limites du périmètre d'exercice du droit de préemption dont elle est titulaire pour l'ensemble du

territoire communautaire, elle donnera délégation aux communes pour les compétences qui leurs incombent (habitat, amélioration du centre bourg).
Chaque conseil municipal doit désigner les parcelles et secteurs qui présentent un intérêt pour la commune et qui devraient être protégés par ce droit de préemption.

Service des eaux

La commune a pris acte du rapport annuel sur la qualité du service public de l'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal (SIAEP) de La Chapelle-Faucher-Cantillac.
Ce rapport est à la disposition du public sur la page internet suivante : *http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/137720*.
Le conseil a également pris note de la nomination du nouveau président du syndicat : Jean-Jacques Martinot, maire de Saint-Pancrace. Gilbert Deschamps et Maryline Desgraupes sont les délégués de la commune auprès de cet organisme.

Réfection du bâtiment de la mairie

Le bâtiment de la mairie (*photo ci-dessus)* abrite, outre les bureaux de la mairie, l'agence postale communale, l'école, la garderie périscolaire, la cantine et deux logements.
De nombreuses fuites ont été constatées cet automne sur différents points de la toiture. De plus, l'isolation du bâtiment, lorsqu'elle est encore existante, montre des signes d'obsolescence.
Des travaux de réfection s'imposent donc et des devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées. Le choix a pris en compte le tarif, la qualité de la prestation et du matériau d'isolation. C'est l'entreprise Vianney Delattre qui a été retenue.
Ces travaux contribuant à la rénovation énergétique des bâtiments publics pourraient donner lieu à une aide de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi que du département de la Dordogne au titre des contrats des projets communaux (CPC).
Le montant total des travaux est évalué à 79 670 €.
Le financement pourrait se répartir comme suit :

- État (DISL) : 30 % soit 19 917 €
- État (DETR) : 25 % soit 16 598 €
- Département (CPC) : 25 % 16 598 €
- Commune : 20 % soit 13 278 €

Financement de l'opération d'adressage

Le coût total de la mise en place de l'adressage sur le territoire communal (*voir première page*) est évalué à 32 881 € TTC.
Il se décompose comme suit :

- Frais d'étude 2 258 € dont l'Atelier technique départemental (ATD) : 475 € ; communauté de communes Périgord-Limousin : 1 783 €.
- Achat et pose de signalétique :
  - 310 panneaux numéros de rue : 3 720 €
  - 17 plaques de rue : 1 020 €
  - 105 poteaux et panneaux de rue : 8 662 €
  - Pose (main d'œuvre) : 12 075 €

Une aide pourrait être accordée par le département au titre du fonds d'équipement des communes (FEC) pour 30 % du montant, soit 8 320 € ; le solde, 24 560 € étant à la charge de la commune.

Projet de centrale solaire

Un certain nombre de parcelles vont cesser d'être exploitées en carrière par la société Imerys ceramics France et devraient être restituées dans leur état d'origine, en prairies ou en bois.
Cette société souhaiterait restituer une partie des surfaces, avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées, sous une forme non boisée permettant l'extension de la centrale solaire existante.
Le conseil municipal donne son accord pour ces modifications.

Borne incendie

Dans le cadre des travaux d'extension de l'assainissement à Talussou, une borne incendie a été installée à l'entrée du chemin des Carrières pour un coût de 2 250 € (*photo ci-contre*).

Démarchage à domicile

Face à la recrudescence de démarchage à domicile et suite à une mise en garde de la Gendarmerie nationale, un arrêté municipal a été voté qui encadre cette pratique sur le territoire communal :
Le démarchage à domicile est autorisé sous réserve que les démarcheurs se soient préalablement identifiés à la mairie. Un registre contenant les informations recueillies sera à la disposition du public.
Toute autorisation sera communiquée à la Gendarme-

Conseil municipal

rie. Tout démarchage non autorisé, signalé à la mairie, sera interrompu et pourra donner lieu à une contravention. Le fait d'être déclaré à la mairie n'autorise pas le prospecteur de se prévaloir d'une quelconque accréditation de celle-ci.
Les personnes s'estimant l'objet de prospection frauduleuse doivent le déclarer à la Gendarmerie.

Colis gourmands

Le traditionnel repas des anciens n'ayant pu se tenir en raison des mesures anti Covid 19, un colis gourmand a été distribué à nos aînés.

Élection sénatoriale

Franck Besse, maire de Saint-Pierre-de-Côle était délégué par le conseil municipal. Il a donc participé à l'élection qui s'est tenue le 27 septembre 2020.
Le collège électoral était composé de 1 374 délégués.
Ont été élus sénateurs de la Dordogne :

- **Serge Mérillou,** socialiste, élu au premier tour par 663 voix
- **Marie-Claude Varaillas**, communiste, élue au second tour par 629 voix.

Boîtes à lire

Deux boîtes à lire ont été installées sous l'auvent de la salle des fêtes (*photo ci-dessous*), une pour les adultes et une pour les enfants.
Elles sont à la disposition des habitants qui peuvent y emprunter librement des livres et en déposer.

Environnement

Déchets plastiques polluants

L'entreprise RECYMAP qui avait pour objet de transformer des matières plastiques en « copeaux » pour les recycler et déclarée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été mise en liquidation judiciaire en 2017. Le règlement des ICPE l'obligeait à faire évacuer les déchets résiduels représentant environ 250 tonnes. Ceci n'a jamais été réalisé et depuis ils sont restés sur le site.
Le liquidateur a fait classer le site « orphelin » c'est-à-dire dans l'incapacité de financer l'évacuation.
La préfecture a donc repris le dossier et l'a confié à la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Il y a eu de nombreux échanges entre la DREAL et le liquidateur.
Le conseil municipal et son maire ont suivi l'évolution du dossier en s'informant autant qu'il le pouvaient car la procédure se déroulait strictement entre la DREAL et le liquidateur.
La DREAL a dépêché des inspections sur site, deux arrêtés préfectoraux ont été émis.
Néanmoins les déchets étant toujours présents en 2021, des riverains excédés ont décidé d'interpeller les pouvoirs publics et d'organiser un rassemblement pour recueillir les morceaux de plastique échappés de l'enclos en alertant la presse et la radio.

Traitement des déchets verts

Il est rappelé que pour les particuliers, il est autorisé de brûler les déchets verts du 1er octobre au 28 février sous condition d'avoir renseigné un formulaire, déposé à la mairie, qui est envoyé au service incendie (SDIS).
En dehors de cette période, **il est strictement interdit de brûler les déchets**.
Il est possible d'apporter les déchets verts à la déchetterie de Thiviers (gratuit pour les particuliers).
La commune dispose d'un site de stockage des déchets verts résultant de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics réservé au service municipal.
Nous veillons à ce que ce site demeure un lieu de stockage des déchets verts uniquement, et, afin d'éviter des dépôts sauvages de déchets non végétaux, comme cela a pu être le cas auparavant, et que l'endroit ne devienne une décharge : **l'accès y est strictement réservé au personnel communal**.

Vie scolaire

L'école s'adapte à la Covid 19

Depuis la rentrée notre école et la cantine ont pu fonctionner sans problème malgré les différents changements de consignes sanitaires.
Notamment la cantine a été réaménagée de façon à respecter la distanciation nécessaire.
La fréquence et la complétude du nettoyage des locaux scolaires respectent les nouvelles consignes.
D'autre part, l'organisation de notre regroupement pédagogique intercommunal (RPI) restera inchangée pour la prochaine rentrée.

Il est important que les familles résidant sur le territoire du RPI scolarisent leurs enfants dans nos écoles du RPI.

Transport scolaire

Le conseil a validé le montant présenté par le syndicat à la vie scolaire (SVS), chargé du transport scolaire pour les enfants de La Chapelle-Faucher et de Saint-Pierre-de-Côle qui s'élève, au total à 22 400 € soit 11 200 € par commune pour l'année scolaire en cours.

Accueil périscolaire

Lem gazax jolo*, village de carton en cours de construction

Cette année 2020-2021 est particulièrement marquée par la crise sanitaire de la Covid 19.
À l'accueil périscolaire, je tiens à féliciter les enfants qui le côtoient, car la situation est difficile, mais ils respectent bien les gestes barrières (port du masque, lavage des mains,…).
Mon projet, cette année, est de travailler avec le carton : nous avons construit notre « Cabane du Calme ».
Pour Noël, les enfants ont fabriqué leur sapin, et les décorations, bien sûr en carton.
Les enfants ont mis en pot des plantes vertes d'intérieur pour un peu de verdure dans notre petit cocon.

Lem gazax Jolo

En ce moment, nous bâtissons notre village : *Lem gazax jolo* * avec une boulangerie, un garage, une église, un stand de friandises, une maison du jeu, un chalet, une villa et un maréchal-ferrant.
Les enfants aiment aussi participer à l'atelier cuisine une fois par mois.
Avec toutes ces activités, je fais travailler, en s'amusant, la motricité fine, le découpage, la géométrie, la peinture… et bien sûr la créativité et l'imagination.

Jocelyne Marsouleau

**Lem gazax jolo : nom formé avec les deux premières lettres des prénoms des enfants de la garderie*

L'Agence Postale communale à votre service

L'Agence Postale communale est ouverte **du lundi au vendredi de 9h15 à 11h50**. Sa gérante, Joëlle Borloz vous y accueille pour offrir les services suivants :

Acheter :

- Des timbres
- Des enveloppes Prêt-à-Poster
- Des emballages pour vos colis
- Réexpédition et de garde de courrier

Déposer : Lettres et colis

Retirer : Lettres recommandées, colis

Effectuer : Des opérations financières et de dépannage* :

- retrait d'espèces
- versement d'espèces ou de chèques
- émission ou de paiement de mandat cash

* *réservées aux clients de la Banque Postale*

COVID 19

Vaccination COVID 19

La Préfecture de la Dordogne a initié l'opération *Allez vers…* qui consiste à détecter les personnes souhaitant se faire vacciner et ne pouvant accéder aux centres de vaccination de Nontron ou Excideuil.

La Communauté de Communes Périgord-Limousin met à disposition un minibus pour transporter celles-ci sur le centre le plus proche. Le premier transport s'est déroulé le jeudi 18 mars vers celui d'Excideuil. Le choix s'est fait à partir de listes communiquées par les communes entre le 3 et le 5 mars en fonction de critères suivants :

- être âgé de plus de 75 ans
- être d'accord pour être vacciné et ne pas faire l'objet de contre-indication médicale
- avoir une mobilité réduite (absence de véhicule ou difficulté à se déplacer en véhicule).
- pouvoir monter dans un mini-bus.

A partir de la liste « canicule et grand froid » élaborée par la commune, nous avons appelé en urgence des personnes qui remplissaient ces conditions. Les places pour chaque commune était limité (distanciation).

Toutes les personnes concernées n'ont donc pas été contactées et nous les prions de nous en excuser.

Une liste complémentaire a été déposée auprès de la Communauté de Communes dans l'attente d'une prochaine date de vaccination.

Les personnes pouvant se déplacer peuvent se connecter sur Doctolib qui gère les rendez-vous des centres. Si vous ne pouvez pas le faire de chez vous, nous vous y aiderons en mairie tous les matins.

Communauté de communes Périgord-Limousin

La communauté de communes Périgord-Limousin, avec des partenaires locaux, a mis en place différents dispositifs pour aider au développement de son territoire dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat. En voici quelques exemples :

Aides aux artisans et commerçants

Le Pays Périgord Vert propose des aides financières aux artisans et commerçants ayant un projet d'investissement pour moderniser ou développer leur entreprise dans le cadre d'un dispositif nommé : Opération Collective en Milieu Rural (OCMR). Pour vérifier votre éligibilité consultez le chargé de mission pour le secteur, Emmanuel Mazeau (mail : *emmanuel.mazeau@perigord-vert.com*) qui pourra vous informer des autres dispositifs existants. Pour plus de précisions consulter le dépliant OCMR en page *services/OCMR* sur le site de la commune : *saint-pierre-de-cole.fr.*

Agriculture : transmission des exploitations

En complément du répertoire départ installation (RDI), développé par la Chambre d'Agriculture sur son site internet (*www.repertoireinstallation.com*), la communauté de communes propose un comité local installation-transmission (CLIT) pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

Une conseillère est à la disposition des personnes intéressées : **Sandrine Rossignol,** tél : 06 81 87 02 73.
mail : *sandrine.rossignol@dordogne.chambagri.fr*,

Urbanisme

Les documents d'urbanisme (carte communale et PLU) des 22 communes de la communauté sont accessibles à tous sur internet via un nouvel outil, Géoportail de l'urbanisme : *www.geoportail-urbanisme-gouv.fr.* On peut y trouver, pour chaque commune, les documents concernant le plan local d'urbanisme en vigueur.

Site de la communauté de communes

Le site de la communauté de communes Périgord-Limousin (*www.perigord-limousin.fr*) offre des informations dans les domaines suivants : marchés publics, panneaux lumineux d'information, accueil de loisirs, offre d'emplois, espace entreprise.

Assainissement non collectif

La Régie des Eaux de la Dordogne (RDE24) est en charge du service public d'assainissement non collectif (SPANC) des communes du département. Il assure les contrôles de bon fonctionnement, de conception et de réalisation des systèmes d'assainissement individuels. Situé 1 rue de la Paix à Saint-Jory-de-Chalais, il peut être contacté au 05 53 24 95 12. Toutes informations sont accessible sur son site : *www.rde24.fr.*

La vie des associations

Contributions au journal

Les contributions des associations communales ou intervenant sur la commune sont les bienvenues pour enrichir ce journal.
Tous les responsables de celles-ci sont informés en amont de sa réalisation pour leur permettre de transmettre leurs documents.
La rédaction s'efforce toujours de donner équitablement sa place à chacun, même si un oubli involontaire est toujours possible.
Par ailleurs, tout habitant peut proposer des informations qu'il juge intéressantes et qu'il souhaite partager.

Site internet communal

www.saint-pierre-de-cole-fr

Le site internet de la commune est également à la disposition des associations qui souhaitent annoncer leurs programmes.
Il suffit de communiquer l'information à la mairie, et de transmettre une copie numérique de l'affiche prévue, sur sa boîte mail :
mairie.saintpierredecole@orange.fr.

Société de chasse de la Renardière

Vœux 2021

C'est avec espoir et confiance que l'ensemble des chasseurs de la Société de chasse la Renardière vous adresse ces quelques mots à l'issue d'une année 2020 particulière.

Une nouvelle année commence, nous ne pouvons tous qu'espérer que ces moments difficiles puissent s'effacer au plus vite, et que nous puissions retrouver cette liberté qui nous tient tant à cœur, afin de nous retrouver en toute sécurité et convivialité entre famille et amis dans tous ces petits moments chaleureux que nous apprécions tous.

Nous vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2021, qu'elle puisse être remplie de bonheur, de joie et de santé pour vous et vos proches.

Cordialement,

le président, Francis Aubin

Comité des Fêtes

Programme 2021

L'année 2020 imposant des consignes sanitaires strictes ne nous a pas permis d'organiser les manifestations habituelles qui nous permettent de nous retrouver ensemble pour des moments que nous espérons toujours joyeux.

En cette année 2021 nous gardons espoir et nous avons arrêté les dates des manifestations du Comité des fêtes qui jalonneront, je l'espère tout cet été :

- Le Feu de la Saint Jean le 19 juin
- Le Marché de nuit le 03 juillet
- La Fête patronale les 31 juillet et 1er août avec le traditionnel feu d'artifice
- La Brocante du 15 août
- Le Loto le 03 octobre.

En espérant pouvoir honorer ces dates nous avons hâte de vous retrouver et de nous retrouver tous ensemble.
Les bénévoles, tenez-vous prêts !

En val de Côle

Pour l'année 2020, vu le contexte de la pandémie aucune activité n'a pu avoir lieu.

En Val de Côle a prévu de remettre au programme pour 2021,les Journées du patrimoine du mois de septembre et la Journée de l'arbre en date du 8 Novembre, où je souhaite que l'on puisse se retrouver avec notre ambiance habituelle, tout ça sous toutes réserves.

Club de l'Amitié

Patience, patience !!!

Gardons cet optimisme et cette joie de vivre qui caractérisaient notre club de l'amitié avant la pandémie, et donnons-nous rendez-vous, espérons-le, au second semestre 2021, pour notre repas annuel d'octobre et pourquoi pas une sortie et une paëlla ???

En attendant, nous travaillons toujours à toutes les « bêtises » que nous pourrons proposer au prochain repas annuel !!! On pense à vous !!!

Quant à la marche, l'atelier brico-déco, les jeux, la danse… dès que la situation sanitaire le permettra, nous nous retrouverons avec plaisir !!!

A bientôt, amitiés à toutes et à tous.

La vie des associations

Renaissance du Vieux Bruzac

Malgré une situation sanitaire difficile, la saison touristique a été favorable au site.
Elle a été assortie d'une avancée dans les travaux d'entretien avec, comme point d'orgue, la restauration de l'angle droit du porche d'entrée (*photo ci-contre*).
Un financement participatif, lancé en février 2021, a permis de recueillir une somme conséquente qui nous permettra de poursuivre les travaux de consolidation du porche, voire plus, mais aussi de programmer un Festival

d'automne de qualité sur le thème des pèlerinages avec concerts, conférences, randonnée...
Il se tiendra les 9 et 10 octobre.
L'été verra aussi quelques animations :

- **visites classiques** entre le 14 juillet et le 15 août ;
- **visites gourmandes** les mardis à 11h30 : les 20 et 27 juillet ; les 3 et 11 août .

Merci à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé au financement participatif.

Amicale des pêcheurs

L'année 2020 s'est terminée comme elle avait commencé, très perturbée et toutes les activités ont été annulées ! Néanmoins à partir du déconfinement du 11 mai, les pêcheurs ont pu de nouveau arpenter les rives tout en respectant les mesures de distanciation.

Cartes de pêche

Bien que l'année ait été très compliquée, le nombre de cartes vendues a été en progression et cela est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons compté 192 cartes donc autant de membres dans l'association.
Néanmoins, il nous faut rappeler que le fait d'avoir une carte de pêche dans une AAPPMA permet de pêcher mais aussi de participer aux activités de celle-ci comme les nettoyages des rives, les alevinages, les lâchers de poissons et l'organisation du concours. Nous nous retrouvons souvent un peu «seuls» pour ces activités.

Alevinage de truitelles fario

Cet alevinage avait été reporté au 13 mars mais la COVID 19 en a décidé autrement. Nous nous sommes retrouvés confinés. Le 18 mars, les truitelles ne pouvant plus attendre, l'alevinage a été effectué par le personnel de la fédération départementale dans le Fond de Pépy (2 000) et dans le Saint-Clément (2 000) ;
Le 30 mars, toujours en situation de confinement, le personnel de la fédé a déversé des truitelles de 5 cm dans la Côle (2 000 au niveau du pont de Saint-Pierre, 2 000 au niveau de Bruzac et 2 000 au pont de Saint-Jean).
Le 7 avril, les employés de la fédération ont de nouveau aleviné avec 3 000 alevins Farios « nourris ».

Lâcher de truites blanches

Initialement prévu le 4 avril, un lâché de truites arc en ciel a été réalisé le 6 juin 2020 avec 120 Kg (environ 450 poissons) dans la Côle, la Queue-d'Âne et la Dronne à Brantôme. Ce lâcher faisant suite à l'autorisation de pêcher de nouveau.
Pour l'ouverture du 13 mars 2021, nous avons relâché environ 500 truites « arc en ciel » soit 120 Kg.

Pêches électriques

Ces pêches réalisées par les techniciens de la Fédération Départementale ont pour objectif de définir le nombre et les espèces peuplant nos cours d'eau.
Le 02 octobre 2020, une pêche d'inventaire a eu lieu sur le Saint-Clément et le 15 sur la Côle.

Nettoyage des berges

Il était prévu d'effectuer des travaux sur les bords de la Côle (parcours de pêche à Saint-Jean) et sur la Dronne à Brantôme au niveau du lieu-dit le Chatelet. Toutes ces activités ont été annulées.

Concours annuel

Toujours pour les mêmes raisons de pandémie, la fête du village ayant été annulée, le concours l'a été aussi.

La vie des associations

Amicale des anciens combattants

En raison de la pandémie et des directives du gouvernement notre association n'a pas pu tenir son Assemblée Générale début 2021.
Notre Bureau s'est réuni, ce jour 23 janvier 2021, pour valider les bilans financier et moral.
2020 fut une année blanche pour toutes les manifestations prévues, excepté les commémorations du 8 Mai et 11 Novembre, célébrées en comité restreint.
De ce fait, le Bureau a décidé de ne pas faire d'appel de cotisations pour l'année 2021, toutefois les dons seront les bienvenus…
Notre Bureau reste à l'identique à savoir 6 personnes, mais les attributions de fonction en son sein ont changées. Jean Dubain passe trésorier adjoint, Michel Simonet trésorier tout en restant vice-Président.

Nous avons à regretter deux décès en 2020, parmi nos adhérents : **Jean-Marc Moreau**, sympathisant et porte-drapeau, **Jean Michiels**, ancien combattant et porte-drapeau ; et en début d'année 2021, **André Mouret** ancien combattant. Un hommage leur a été rendu.
Nos objectifs restent les mêmes pour 2021, si la covid-19 nous le permet : repas 8 Mai à la Salle des Fêtes et repas champêtre pour le 14 Juillet.
Nous souhaitons tous, pouvoir nous retrouver en toute convivialité.
Nous profitons du Bulletin Municipal pour vous présenter nos vœux les plus sincères et au plaisir de se retrouver !!!

Le bureau

Roger Meynard, combattant de moins de vingt ans

Né le 26 janvier 1926 à Saint Pierre de Côle, Élie Meynard, dit Roger y est décédé le 1er février 2013. Connu et apprécié, on le savait occupé à faire vivre sa famille par son travail et à élever ses enfants.
Comme souvent à son époque, c'est dans la rencontre avec les autres pour de l'entraide et le partage de bons moments qu'il trouvait ses principales distractions. C'est son passé militaire que nous rappelons aujourd'hui. Il n'en a jamais fait étalage. Son fils Gilles et sa fille Éliane nous ont permis de l'évoquer.
En 1944, Roger est ouvrier agricole à Salles d'Angles en Charente chez un oncle maternel. Le débarquement a eu lieu et la guerre fait rage, Hitler va lancer une dernière offensive dans les Ardennes.
Plus près de chez nous, les troupes issues de la Résistance achèvent leur mutation en unités de l'armée régulière et tiennent le front face à des troupes allemandes regroupées dans ce que l'on a appelé les poches de l'Atlantique.
Le 17 décembre 1944, Roger n'a pas encore dix-neuf ans, il décide de prendre sa part dans ces combats. Il intègre le bataillon dit Léon du Blayais, en fait Léon Élissalde, qui rassemble des jeunes charentais. Ce bataillon se dote d'un emblème pour le moins original à effigie de Penthesillée, princesse des amazones dans la mythologie grecque.
Comme le nom de guerre de son chef l'indique, le bataillon a autorité dans le secteur de Blaye mais est engagé au sein de la brigade Carnot sur le front du Médoc. Cette brigade est une unité issue des FFI (Forces françaises de l'intérieur) venue des Landes, elle est dénommée du nom de guerre de son chef, Jean de Milleret.
Le 24 janvier 1945 Roger signe un engagement *« pour la durée de la guerre »*.
Les unités perdent les noms de leurs chefs, elles intègrent des régiments dissous après la défaite de 1940 et qui sont reconstitués. Le bataillon Léon du Blayais fusionne avec le 7e bataillon FTP F de Dordogne pour reconstituer le 7e RIC (Régiment d'Infanterie coloniale) auquel est donc affecté Roger.
L'offensive finale est menée sous les ordres du général de Larminat (dont le frère était propriétaire à Sceau-Saint-Angel, près de Nontron) le 20 avril 1945 l'armée allemande réfugiée dans la pointe de Grave est réduite, 10 000 soldats allemands sont faits prisonniers.
Le 8 mai 1945 l'Allemagne capitule. Roger suit son régiment en occupation en Allemagne. Il est démobilisé le 8 janvier 1946.
Engagé volontaire avant l'âge légal de conscription Roger fait partie comme Paul Gay ou Jean-Pierre Rey dans notre commune de ce que l'on appelle « les combattants de moins de vingt ans ».
L'histoire de Roger, comme celle de ses camarades, témoigne de l'enthousiasme avec lequel la jeunesse s'engageait pour la Libération du pays et l'avènement de jours meilleurs.

Roger Meynard au milieu.
Son camarade tient un pistolet mitrailleur modèle Sten Mk II. de fabrication anglaise